

Dossier :
Le SNUipp-FSU 13
Qui, quoi, quand et où?
Pages 5, 6, 7 et 8

Bouches-du-Rhône :
Marseille
Une rentrée comme les autres ?
Page 9

Education :
Circulaire de rentrée
Une pédagogie officielle...
Page 11



INFO Hebdo



FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

SNUipp

N°706

4 septembre 2019

ISSN 07638086



**ÊTRE RECONNU-ES
COMME LES PROS
DE L'ÉCOLE.**

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Bonne rentrée !



**ÊTRE CONSIDÉRÉ-E,
ÇA COMMENCE
PAR ÊTRE
MIEUX PAYÉ-E.**

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Retraites : vers une réforme systémique dangereuse pour les fonctionnaires

59,5 ans, c'est l'âge moyen de départ à la retraite des enseignant-es des écoles en 2017. Cet âge est en constante augmentation en raison des réformes successives et notamment de l'allongement du nombre de trimestres requis pour un départ à taux plein et de l'instauration de la décote.

Tout en renonçant à une nouvelle réforme paramétrique qui aurait notamment introduit des pénalités supplémentaires pour un départ en retraite avant 64 ans, le gouvernement s'engage dans une réforme dite "systémique" (passer d'un système par répartition à un système par points) qui prendrait effet à partir de 2025 concernant les personnels nés en 1963 ou après (nés en 1968 pour les catégories actives).

Système à points ça change quoi ?

Dans le système actuel, le montant des pensions dépend des rémunérations perçues les 6 derniers mois pour les fonctionnaires et du nombre de trimestres validés. S'il a été dégradé par les réformes passées, ce système est viable et présente un certain nombre de garanties, notamment par la mise en œuvre d'une solidarité intergénérationnelle permettant de compenser des situations d'interruption ou de réduction de carrière, situations liées à la famille, à la maladie, au chômage et même au veuvage (pensions de réversion).

Dans le nouveau système qui serait basé sur les cotisations transformées en points, c'est l'ensemble des rémunérations perçues pendant la carrière qui serait pris en compte dans le calcul du montant de la pension. Cela tirerait obligatoirement vers le bas le montant des pensions.

Les primes et les indemnités seraient prises en compte dans

le calcul de la pension mais cela pénaliserait les enseignant-es du 1^{er} degré qui ne perçoivent que très peu d'indemnités, 8% de la rémunération totale en moyenne, quand la moyenne perçue par les fonctionnaires est de 23%.

Dans un système à points, il est impossible de connaître à l'avance le montant de la future pension car le taux de conversion du point ne sera connu qu'au moment du départ à la retraite.

A cela s'ajouterait le risque d'un ajustement de la valeur du point aux ressources affectées (la part du PIB utilisée pour les retraites) qui entraînerait la paupérisation des nouveaux retraités.

Dans un système à points, on ne sait pas comment les mesures de solidarité se traduiraient, ni comment elles seraient financées (cotisations ou impôts ?).

Les femmes seraient les premières à pâtir de cette réforme, et d'une baisse certaine de leur pension, du fait de carrière plus courtes, plus heurtées et de postes moins bien rémunérés.

Le SNUipp et la FSU s'opposent à ces réformes injustes qui vont créer plus d'inégalités, moins de transparence et auront pour conséquence de réduire l'ensemble des pensions.

Des solutions de financement existent qui permettrait de revaloriser de façon significative les pensions : fin de l'exonération de charges sur les entreprises et du CICE, rétablissement de l'ISF.



ÊTRE CONSIDÉRÉ-E,
ÇA COMMENCE
PAR ÊTRE MIEUX PAYÉ-E.
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Revoir la politique salariale et améliorer les carrières, c'est pour quand ?

Un non-rendez-vous salarial

Malgré les promesses, le gouvernement a refusé une nouvelle fois d'augmenter les salaires des agent-es de la Fonction publique ! Pas de dégel de la valeur du point d'indice, pas de mesures générales, pas d'abrogation du jour de carence : inacceptable !... et dans le même temps, les cotisations retraite augmentent, l'inflation se poursuit, la CSG est mal compensée. Quant aux contractuel-les, ils devront également attendre pour que leur rémunération s'améliore. Le gouvernement officialise par là même une perte conséquente du pouvoir d'achat pour l'ensemble des agent-es publics.

C'est une nouvelle forme de mépris du travail et de l'engagement des enseignant-es : en début de carrière, leurs rémunérations sont proches du SMIC, leurs conditions de travail se dégradent en même temps que leur pouvoir d'achat, rendant de moins en moins attractif notre métier.

Pour un déroulement de carrière fluide et optimal

Seule la mise en œuvre des dernières mesures du protocole PPCR, permet une amélioration du déroulement des carrières, plus visibles en milieu et en fin de carrière : l'accès à la hors classe permet à un plus grand nombre d'ex instits et de PE d'accéder à un second grade : 15 000 collègues cette année et 17 000 annoncés l'année prochaine. Mais l'accès à la classe exceptionnelle exclut encore trop de collègues qui n'ont pas exercé les « bonnes » fonctions pendant au moins 8 ans, ou qui ne sont pas arrivés au dernier échelon de la hors classe pour remplir les conditions de promouvabilité.

Il apparaît ainsi dans un certain nombre de départements que des promotions sont perdues faute de PE promouvables. Cette situation doit évoluer : les échelons de la classe exceptionnelle doivent être transformés en échelons supplémentaires de la hors classe de sorte que tous les collègues puissent

approcher l'indice 1000 avant leur retraite sans fausse sélection au mérite..

Il y a urgence !

Le gouvernement doit impérativement revoir sa politique salariale et s'engager dans la poursuite de la revalorisation des carrières et des traitements : la rémunération des enseignant-es doit être au même niveau que celle des cadres de la Fonction publique ou du secteur privé. C'est d'autant plus urgent que la future réforme des retraites, de l'aveu même du gouvernement, serait particulièrement défavorable aux fonctionnaires en raison d'une telle politique salariale.

C'est pourquoi, le SNUipp avec la FSU continuera de défendre le pouvoir d'achat des agent-es publics afin d'obtenir une réelle reconnaissance de leur travail et de leur engagement au service de l'intérêt général.



REPENSER L'ÉCOLE AVEC CELLES ET CEUX QUI LA FONT AU QUOTIDIEN.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Le secrétariat du SNUipp-FSU 13 :

de gauche à droite

Virginie AKLIQUAT (secrétaire générale)

Claire BILLÈS, Frédéric BERTET, (secrétaires adjoint·es)



Sommaire

Page 2 : Infos nationales

- Retraites : vers une réforme dangereuse
- Salaires et carrières : l'amélioration, c'est pour quand ?

Page 3 : Edito

Page 4 : CAPD

- Mouvement 2019 : un fiasco sans précédent
- Psy-EN : des fonctions sans importance pour la DSDEN

Pages 5, 6, 7 et 8 : Dossier

- Le SNUipp-FSU 13 : qui, que, quoi, quand, où ?

Page 9 : Bouches-du-Rhône

- Marseille : une rentrée comme les autres ?
- Amiante dans les écoles

Page 10 :

- Se syndiquer, c'est utile !
- Bulletin d'adhésion

Page 11 : Education

- Circulaire de rentrée 2019

Page 12 :

- La maternelle dans le viseur

Edito

La rentrée se fait dans des conditions catastrophiques pour les enseignants, dues à un mouvement où plusieurs centaines de collègues se retrouvent affectés sur des postes non choisis, où des TRS à titre définitif apprennent pendant l'été qu'ils seront brigades, où des écoles attendent encore de savoir qui est nommé. La faute à un ministère qui, une fois de plus, passe en force en imposant des règles et un logiciel qui a seulement pour but de nommer un maximum de collègues même sans tenir compte de leurs vœux.

Le ministre « de la confiance » continue sa casse de l'Ecole en visant particulièrement la maternelle. Les programmes de 2015 ont été votés à l'unanimité par le Conseil Supérieur de l'Education ? Qu'à cela ne tienne. On efface tout et on « primarise ». Les évaluations nationales standardisées sont maintenues, même si elles ne servent ni à améliorer le travail des enseignant·es, ni à développer la réussite des élèves. Et gare à l'enseignant qui refuserait de les faire passer ! Les guides de bonnes pratiques se multiplient, comme si nous n'étions pas capables de penser les apprentissages pour la réussite de tous les élèves !

La Fonction Publique et notre statut sont plus que jamais sur la sellette. Déjà sous-payés, le gouvernement souhaite nous précariser ! Et faire taire les organisations syndicales en supprimant les CAP et les CHSCT. Sans contrôle des délégué·es du personnel, les affectations et les promotions pourront être faites dans l'opacité et la subjectivité les plus totales !

Enfin, la réforme des retraites annoncée mettrait fin au système par répartition qui permet un salaire continué et permet de prévoir quand et avec combien on pourra s'arrêter. Les retraites font partie des leviers de redistribution : comme les services publics, comme les aides sociales (« un pognon de dingue ») qui font que le taux de pauvreté en France est contenu à 14%, alors qu'il aurait déjà dépassé 22% sans nos acquis sociaux.

Les raisons de se mobiliser sont donc nombreuses, et ce dès le mois de septembre ! Ensemble, nous pouvons faire reculer le gouvernement, comme nous l'avons fait pour supprimer les EPSF de la loi Blanquer contre laquelle nous avons su construire un mouvement au long court, avec l'appui des parents d'élèves. Nous avons alterné des actions locales avec des temps forts nationaux et plusieurs journées de grève suivies de manière importante par la profession. Nous pouvons tou·tes être fier·es de cette victoire.

Dès la rentrée, construisons l'action pour défendre notre métier, notre vision de l'Ecole, les services publics et une société plus juste ! Venez tou·tes aux réunions syndicales, RIS, AG, stages... Construisons ce qui nous convient avec les parents, les usagers... A nouveau, faisons reculer Blanquer. Faisons reculer ce gouvernement. Avec intelligence : construisons les mobilisations qui sont dans nos mains, comme nous avons su le faire entre mars et juin 2019 dans le 1er degré.

Très bonne rentrée à toutes et à tous !

Mouvement 2019 : un fiasco sans précédent !

Le mouvement est l'une des opérations administratives les plus importantes dans la carrière des professeurs des écoles. C'est elle qui détermine leur affectation à la rentrée : nature de la fonction, lieu d'exercice, niveau d'enseignement.

Alors que les règles départementales, fruit de négociation entre administration et élu-es du personnels, tenaient compte des situations géographiques disparates, le ministère a décidé de modifier en profondeur et pour toutes et tous les règles du mouvement.

La suppression de postes administratifs qui se poursuit dans les DSDEN ne permet plus de prendre en compte la situation de chaque enseignant, il faut toujours faire plus vite avec moins de moyens !

Et pourtant, un enseignant affecté au plus près de ses souhaits dans le cadre de la réglementation départementale est gage d'un meilleur investissement sur le poste obtenu. L'administration ne l'a pas compris !

La mise en œuvre des nouvelles modalités dans le mouvement s'est faite

dans le chaos le plus total. Les règles ont évolué en cours de procédure. Ce qui n'a pas permis aux élu-es du personnel ni même à l'administration de donner des informations fiables aux participant-es. Les différents modules du logiciel ont été livrés dans les départements au fur et à mesure, certains l'ont été après les opérations de vœux des enseignant-es, le serveur a dysfonctionné dès les premiers jours d'ouverture... avec pour conséquences le report des CAPD d'affectation des personnels (certains sont toujours en attente de leur affectation), des erreurs de barème, des accusés de réception erronés voire intransmissibles...

Il est inadmissible que le ministère se soit entêté et n'ait pas répondu à la demande des principales organisations syndicales de surseoir à ces nouvelles modalités et d'engager de nouvelles concertations.

L'investissement des personnels administratifs et des élu-es du personnel SNUipp-FSU (vérification et correction de centaines d'erreurs), a permis de « limiter les dégâts ». Cependant, l'insatisfaction est grande

chez de nombreux-ses collègues lésés.

Le SNUipp-FSU a recueilli leurs réactions via une enquête en ligne et le manque de lisibilité des nouvelles modalités est dénoncé par plus de 75 % d'entre eux.

Sur l'ensemble des participant-es à l'enquête, plus de 85% soutiennent la demande du SNUipp-FSU pour que l'AGS soit un des éléments essentiels du barème. Par ailleurs, les évolutions souhaitées pour l'année prochaine sont la suppression des vœux larges (33%), la modification des éléments du barème (25%) et la redéfinition des zones départementales (19%).

Le SNUipp-FSU utilisera les résultats de cette enquête au cours des concertations avec le ministère sur le bilan de ce mouvement afin d'obtenir la modification de ces nouvelles modalités et une réécriture de la note de service respectueuse des droits et de la situation des personnels.



REPENSER L'ÉCOLE
AVEC CELLES ET CEUX QUI
LA FONT AU QUOTIDIEN.
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Psychologues du 1^{er} degré : des fonctions qui semblent sans importance pour la DSDEN 13 !

Depuis la création du corps, les psyEN EDA se débattent pour y voir clair dans leur nouvelle gestion tout en continuant à s'investir dans leur travail au quotidien.

Avec 2 élections successives et un renforcement du SNUipp-FSU et du SNES-FSU au sein de la CAPA PsyEN (3 élues sur 4), nous avons pointé et réglé des problèmes, dénoncé des incohérences, obtenu des avancées. Nous constatons également avec effroi combien la DSDEN 13 accorde peu d'importance à nos missions et au rôle que jouent les psyEN auprès des équipes.

Avec des secteurs pouvant dépasser 3000 élèves pour un.e psy, le travail d'équipe est malmené, nos interventions se limitent souvent à l'évaluation psychologique ou à l'expertise à distance au sein du pôle ressources. Les situations de crises se gèrent sans moyen, au détriment des collègues et des enfants, dans l'indifférence d'une Institution qui se contente de cocher la case : « intervention du RASED ».

Côté carrières, la double gestion des PsyEN détachés constitue un brouillard que les élues du SNUipp-FSU s'efforcent avec constance d'éclaircir tout au long de l'année.

La formation continue se réduit à une journée de stage imposée et la formation initiale s'annonce mal cette année, notre administration prévoyant de demander aux stagiaires des interventions sur les secteurs non pourvus, contrairement au BO !

Notre département compte encore 12 postes de psy EDA non pourvus. Face à nos nombreuses alertes, la DSDEN 13, se cachant derrière une prétendue directive ministérielle démentie par nos instances nationales, répond qu'aucun contractuel ne sera embauché dans le 1er degré, y compris en CDI ! La vraie raison non avouée : les moyens auraient été utilisés pour les dédoublements des CP-CE1 ! Argument non acceptable ! L'École a besoin d'effectifs allégés, d'enseignants mais aussi de psy !

Nous avons prévenu le recteur lors de la CAPA du 14-06 : les psy EDA d'Aix-Marseille refuseront de palier ces manques et de jouer les urgentistes sur les circonscriptions en souffrance. A ce jour une circonscription entière se retrouve sans psy pour la rentrée.

Le SNUipp-FSU 13 : qui, que, quoi, quand, où ?

Si vous êtes nombreuses-eux à nous contacter, vous ne pouvez pas toujours mettre un visage ou une fonction derrière chacun-e. C'est pourquoi nous avons décidé de vous présenter le fonctionnement et l'équipe du SNUipp-FSU 13 qui met tout en œuvre pour répondre au mieux à vos besoins et concrétiser nos exigences syndicales.

Le SNUipp-FSU 13 c'est :

- Un syndicat à vos côtés au quotidien pour toutes les questions liées au paritarisme (promotions, mouvement, commission de réforme..).
- Un syndicat qui mène une réflexion sur le métier pour le faire évoluer : c'est le rôle de nos « commissions ».
- Un syndicat qui œuvre à un rôle de l'Ecole faisant évoluer la société : c'est le «syndicalisme de transformation sociale». Former des citoyens éclairés, autonomes pour une société plus humaine et plus juste.

Pour cela :

- Nous sommes présents dans toutes les instances départementales et académiques.
- Le travail en commissions permet une réflexion collective pour étayer les dossiers, élaborer des stages dont vous connaissez tou-te-s la qualité.
- Nous sommes très présents dans toutes les instances de la FSU, fédération qui nous permet de porter plus fort toutes nos revendications fonction publique ou interprofessionnelles : salaires, retraites, loi travail...



Mais le SNUipp-FSU, c'est d'abord être à vos côtés,
au quotidien !

Pour cela vous pouvez joindre

la permanence du SNUipp-FSU 13

Ouverte du lundi au vendredi de 13h à 17h30

04.91.29.60.30

Mail : snu13@snuipp.fr

Facebook : SNUipp-FSU 13

Ou l'un-e de nos représentant-e-s sur le terrain
(Liste et coordonnées page 7)

Un accueil téléphonique sera assuré le matin, de 10h à 12h, par la secrétaire qui prendra vos messages. Un(e) militant(e) vous rappellera l'après-midi.



Virginie Akliouat



Luc Alessio



Carole Allione



Christine Balzano

Des permanences spécifiques :



Bénédicte Zanca



Corinne Vialle

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Retraites Direction d'école AVS-AESH	Permanence Néo ESPE d'Aix en Pce Action sociale ASH Commission de réforme	Permanence Néo ESPE de Marseille Les membres du groupe de travail CAPD répondent à vos questions Education Prioritaire	Psychologues de l'EN CHSCT ASH Brigades



Elisabeth Teissier



Fabienne Rochat

Les commissions internes du SNUipp-FSU13

Le SNUipp-FSU travaille tous les matins sur les dossiers paritaires, c'est à dire tout ce qui concerne votre carrière : mouvement, promotions...pour vous apporter les meilleures réponses mais conduit aussi sa réflexion sur le métier, car nous portons un projet pour l'Ecole conçu avec vous.

Pour cela, nous travaillons en commissions thématiques où tous les syndiqués peuvent s'inscrire : Début de carrière, CHSCT, Education Prioritaire, Direction d'école, ASH, Maternelle, Lutte contre l'extrême droite, Affaires marseillaises, Retraite...



Jean-Claude Renault



Pascal Prélorenzo



Céline Peccini



Sarah Mérino



Jean-Olivier Marie



Laurence Baussant



Philippe Béatrix



Frédéric Bertet



Claire Billès



Véronique Braems

Les référent-es des sections locales du SNUipp-FSU 13 Année scolaire 2019-2020

SECTIONS LOCALES	REFERENT.E	ECOLE	TEL ECOLE
AIX	ALFONSI François PECCINI Céline	Jules PAYOT Elem Alphonse DAUDET Mat	04 42 20 00 61 04 42 23 50 11
ARLES	BILLES Claire MASSE Valérie BRIDAULT Mattieu	JEAN BUON - LA ROQUETTE Mat LES MAGNANARELLES Mat ANAIS GIBERT Mat	06 77 33 68 65 04 90 93 97 20 04 90 93 97 14
AUBAGNE	BAUSSANT Laurence	NELSON MANDELA Elem	04 42 84 06 08
BERRE	BALZANO Christine	FREDERIC MISTRAL Elem	04 42 74 34 30
CHATEAURENARD/NOVES/ ST REMY/TARASCON	BLASZCZYNSKI Vincent	GABRIEL PERI Elem - Chateaufrenard	04 90 24 35 22
CÔTE BLEUE	BRAËMS Véronique	M MAURON Mat - Chateaufrenard les M.	04 42 79 89 02
GARDANNE/FUVEAU/TRETS	CIRASARO Miranda	JACQUES PREVERT Elem	04 42 58 33 94
ISTRES	BRUN Frédéric GUENNETTE Sabine MARIE Jean-Olivier	JACQUELINE AURIOL Mat	04 42 55 50 40
LA CIOTAT	DOUZENEL Régine GAILLARD Laurence	LES MATAGOTS Collège ROGER LE GUEREC Elem	04 42 98 10 40 04 42 08 51 30
LAMBESC/SENAS/MALLEMORT	VILLETTE Christel MERINO Sarah	JOLIO CURIE Mat - Mallemort Jean Moulin 1 - Sénas	04 90 59 41 36 04 42 57 79 38
MARIGNANE	MARTINEZ Sophie	GUYNEMER 2 Elem	04 42 09 73 26
MARSEILLE 1.2.3èmes	BERTET Frédéric	BUSSERADE - MASSENA Elem	04 91 08 99 04
MARSEILLE 4.5.6.7èmes	PRELORENZO Pascal MIRET Barbara	FRAISSINET Elem NEUVE STE CATHERINE Mat	04 91 48 07 31 04 91 54 08 30
MARSEILLE 8.9.10.11.12èmes	VIALLE Corinne ZANCA Bénédicte	LE ROUET Elem LA SOUDE Mat	04 91 79 16 41 04 91 40 29 87
MARSEILLE 13.14.15.16èmes	ALLIONE Carole FOURNIER Sébastien	CANET AMBROSINI Mat BUSSERINE Elem	04 91 67 35 52 04 91 98 32 96
MARTIGUES	DUSSOL Valérie GRIMAUD Frédéric GUINAUDEAU Myriam	ST PIERRE Elem HENRI TRANCHIER Elem TOULMOND LUCIEN Elem (Brigade)	04 42 81 49 42 04 42 80 56 16 04 42 80 51 33
MIRAMAS	LLOBET Sophie	VINCENT VAN GOGH Elem	04 90 58 24 06
PEYROLLES	CHAREYRE-FRANCO Valérie	ROBERT VERRIER Elem - Rognes	04 42 50 14 94
PORT ST LOUIS/ PORT DE BOUC	AGNOLI Valérie	DANIELE CASANOVA Mat	04 42 86 01 32
ST MARTIN DE CRAU	BEATRIX Philippe	MARCEL PAGNOL Elem	04 90 47 12 36
SALON	ESCANDE Béatrice AKLIOUAT Virginie ALESSO Luc	LURIAN 2 Elem BASTIDE HAUTE Elem BRESSIONS Elem	04 90 53 12 90 06 86 16 70 23 04 90 56 13 37
VITROLLES	DORE Christophe	JEAN JACQUES ROUSSEAU Elem	04 42 89 25 10
DEBUTS DE CARRIERE	CABASSE Mélina FELTESSE Sébastien	ESPE Aix-en-Provence ESPE Marseille	04.91.29.60.30
RETRAITES	BREMOND Alain MESSAUDI Jean DELGATTO Marcel	Les lundis à la section ou sur RV	04.91.29.60.30



Mélina Cabasse



Alain Brémond



Marcel Del Gatto



Christophe Doré



Gérard Leidet



Frédéric Grimaud



Sébastien Feltesse



Béatrice Escande



Régine Douzenel

Le SNUipp-FSU 13 vous représente dans chaque instance et y défend vos droits !

Les Comités Techniques

Ils concernent les postes, les ouvertures / fermetures de classes, ils ont lieu 3 fois par an en février, fin juin et à la rentrée.

Vos représentant-e-s SNUipp-FSU 13 au CTSD : V. Aklouat, C. Billès, C. Vialle. B. Zanca

Les commissions de réforme :

Elles concernent les collègues atteints de problèmes de santé graves, invalidants, il y en a environ une par mois, Laurence Baussant y assure la présence du SNUipp-FSU 13.

La CPAS Commission Paritaire d'Action Sociale

Attributions de diverses aides sociales envers tous les personnels de l'EN : prêt à taux 0, aide financière suite RV avec assistante sociale. En général le 1^{er} mardi de chaque mois. Contact : Christine Balzano et Sarah Mérino

Les commissions administratives paritaires

Elles concernent les personnels.

il y en a en janvier pour les promotions, en mars pour les stages longs, congés formations, inscriptions sur listes d'aptitudes, en mai et juin pour les nominations. Toute l'année un groupe de travail CAPD se réunit avec l'Administration

Vos élu-e-s SNUipp-FSU : Laurence Baussant (Responsable CAPD), Virginie Aklouat, Carole Allione, Claire Billès, Christophe Doré, Céline Peccini, Corinne Vialle.

Le CHSCT Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail

Information, conseil et action sur tout ce qui concerne vos conditions de travail.

Vos déléguées SNUipp-FSU au CHSCT 13 : Béatrice Escande, secrétaire du CHSCT 13 (secretaire.chsct13@ac-aix-marseille.fr - 06.20.77.36.62), Laurence Baussant, Claire Billès et Corinne Vialle.

DES VALEURS PARTAGÉES

Créé et géré par des enseignants, le CME répond depuis un demi-siècle aux besoins de tous les personnels du monde de l'éducation.

Fondé sur des valeurs de confiance réciproque et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant a développé une offre de bancassurance sur mesure. Il place depuis toujours la qualité du service et la satisfaction du client au cœur de ses préoccupations.

83 ADRESSES POUR RESTER PROCHE
OU QUE VOUS SOYEZ



www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
Enseignant



QUAND LA BANQUE DES ENSEIGNANTS LES ASSURE, ÇA CHANGE TOUT.

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

1, Boulevard Sakakini - 13004 MARSEILLE
Tel : 0 820 025 649 - Courriel : 07901@creditmutuel.fr

6, Place Jeanne d'Arc - 13100 AIX-en-PROVENCE
Tel : 0 820 300 185 - Courriel : 0790101@creditmutuel.fr

20 Bd Saint Roch - 84000 AVIGNON
Tel : 0 820 226 990 - Courriel : 0790102@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
Enseignant

Marseille : Une rentrée comme les autres ?

Une nouvelle année scolaire démarre à Marseille comme ailleurs. Sur la façade de chaque groupe scolaire une grande pancarte bleue annonce avec morgue le financement de travaux, quelquefois réalisés ou en cours, souvent programmés dans un avenir incertain et surtout masquant tout le reste, toutes les demandes de réparations diverses laissées à l'abandon. Cet affichage, coup de communication au coût autant démesuré que déplacé, laisse les écoles face aux mêmes difficultés, jusqu'au cou ! Des punaises de lit aux infiltrations, plus qu'un pourrissement du quotidien, ce sont la santé et la sécurité des élèves et des personnels qui sont mises en danger. Si la responsabilité de la mairie est évidente, cela ne doit pas dédouaner la direction académique de la sienne. L'Education Nationale n'aurait-elle pas une obligation légale de garantir les conditions d'apprentissages et d'accueil de ses élèves ainsi que les conditions de travail de ses personnels ?

Il en va de même pour l'admission des élèves à l'école. Le SNUipp-FSU13 dénonce depuis longtemps le manque

de locaux scolaires et leur mauvaise répartition sur le territoire de la commune. L'apparition parsemée de nouveaux groupes scolaires reste marginale face aux besoins cumulés depuis tant d'années. Là encore, un simple commentaire « pas de local » pour justifier l'absence d'ouverture de classe, lors des décisions de carte scolaire, semble satisfaire la DASEN. La carence de locaux n'est pas un mal incurable ! Pas plus que l'insuffisance de dotation en postes d'enseignants pour satisfaire l'ensemble des besoins ! La politique de « dédoublement » des classes de CP et de CE1 voulue par le ministère aggrave en effet la situation des écoles marseillaises. Sur ces 445 écoles, près de 200 sont en éducation prioritaire (159 en REP+, 36 en REP). Hors CP et CE1, les effectifs des autres classes sont rendus volontairement pléthoriques, que ce soit faute de locaux ou de postes, quelquefois au-delà des capacités d'accueil, la DASEN ayant choisi de ne plus faire référence aux seuils de carte scolaire utilisés jusque-là.

C'est dans ces conditions qu'il va falloir satisfaire les nouvelles demandes

d'inscriptions engendrées par les déménagements de l'été. Comme à chaque rentrée, l'impensable valse des parents entre les services de la vie scolaire de la ville et la sollicitation des directrices et directeurs, à la quête d'une école pour leur enfant, sera de mise en septembre, mais avec des capacités d'accueil encore réduites. Combien d'enfants ne seront pas scolarisés dans leur école de secteur et avec quel retard ?

Si la rentrée ressemble trop aux années précédentes, elle se fait sans doute dans des conditions dégradées, mais aussi en préparation d'une année scolaire pas tout à fait comme les autres car baignée par la campagne des élections municipales. Le SNUipp-FSU13 fera entendre ses revendications pour l'école, y compris en s'associant aux démarches collectives motivées par des valeurs partagées, comme il a pu le faire lors des Etats Généraux en juin dernier.



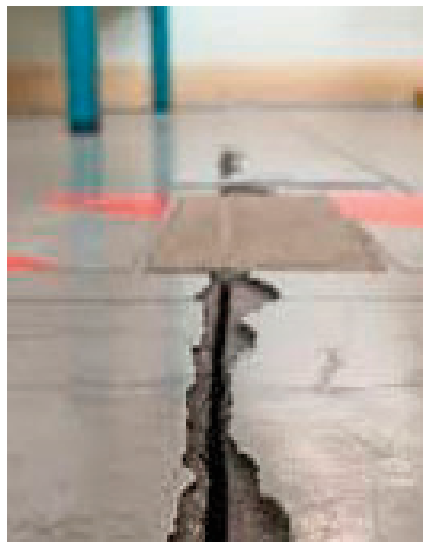
TOUS LES ÉLÈVES MÉRITENT
DES CLASSES MOINS CHARGÉES.
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Amiante dans les écoles : une association pour défendre le public exposé

Bien qu'interdite depuis 1997, l'amiante est encore présente dans la majorité des locaux scolaires, exposant à des risques de maladies personnels et usagers, maladies qui peuvent se déclarer plusieurs dizaines d'années après l'exposition.

Le dossier technique amiante (DTA) fait d'ailleurs partie des registres obligatoires, mais force est de constater que très peu d'écoles en ont connaissance. Le DTA est la mémoire et la cartographie de la présence d'amiante dans les locaux, et de son état de conservation. Il doit intégrer les mesures à prendre en cas de détection d'amiante. S'il n'est pas présent dans l'école, il faut le demander à la mairie.



AVALE 13, association de défense des victimes de l'amiante dans les locaux scolaires vient de se créer dans les Bouches-du-Rhône. Ses objectifs sont l'accompagnement des directions d'écoles dans les démarches auprès de la mairie, le soutien aux victimes et la prévention des risques. Le SNUipp-FSU 13 est adhérent de cette association et soutien son action.

Pour plus d'informations ou pour adhérer : asso.avale13@gmail.com

Pratique : Je me syndique en ligne sur le site <http://13.snuipp.fr>

Pour la 1^{ère} adhésion : la cotisation à 50% !

1000 DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL À VOS CÔTÉS



VOUS NOUS SUIVEZ ?

adherer.snuipp.fr

Se syndiquer, c'est plus qu'utile...

Se rassembler pour mieux agir

Construire les mobilisations rassemblant le plus grand nombre dans notre profession et au-delà...
 Agir pour reconstruire l'Ecole, pour améliorer nos conditions de travail et nos salaires et imposer des choix solidaires pour les droits sociaux.
 Au SNUipp-FSU, nous tentons de construire un syndicat différent, qui bouge avec la société.
 Un syndicalisme de terrain, ouvert, qui fonde son activité sur la participation du plus grand nombre... et donc de chacun !

Un acte militant déterminant pour toute la profession, pour toute l'Ecole

Si le SNUipp-FSU, grâce au vote de la profession, est le premier syndicat dans les écoles du département et du pays, c'est le nombre de ses adhérents qui fait sa force face à l'administration et au gouvernement !
 Se syndiquer, c'est peser, à travers des propositions, sur tous les choix plutôt que les subir !
 Les cotisations de chacun sont le seul moyen de financement des actions et des publications du SNUipp-FSU et par là même le garant de sa totale indépendance !

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU agissent au quotidien pour défendre et soutenir l'ensemble des collègues. Leur action sera d'autant plus efficace que les militants et les syndiqués seront plus nombreux à leur apporter leur soutien...
 Et puis, pour chacun, pour tous, c'est aussi un moyen de se sentir moins seul face à l'administration dans une profession difficile, dans une société où l'individualisme prime si souvent sur la solidarité !

UN SYNDICAT PRÉSENT PARTOUT ET LEADER DANS 80 DÉPARTEMENTS



VOUS NOUS SUIVEZ ?

adherer.snuipp.fr



SNUipp 13

FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

La cotisation à 34%

Les cotisations 2019-2020 donneront lieu à un reçu pour la déclaration des revenus de 2019. Il vous sera adressé en février ou mars 2020 et vous permettra d'obtenir une réduction d'impôts de 66% du montant de votre cotisation.

Je me syndique à la section des Bouches-du-Rhône du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC, afin de contribuer

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession grâce à un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans la Fédération Syndicale Unitaire.

Je demande à la Section des Bouches-du-Rhône du SNU-ipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles ses élus ont accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès, en m'adressant à la Section des Bouches-du-Rhône du SNU-ipp, 2 square Cantini 13006 Marseille.

Le..... Signature :

Bulletin d'adhésion 2019/2020

NOM :

NOM de jeune fille :

Prénom :

Tél. :

Date de naissance :

Sexe : M F

Adj. Mat. Adj. Elem. Dir.cl.

Temps partiel ? OUI NON Quotité %

Catégorie professionnelle

PE PE HorsClasse PE CI Exc Institut. Institut. spé. PEGC PEGC HCI PEGC CI Exc Etudiant PFSE Retraité(e) AADE /AVS

Adresse :

Code postal Ville

e-mail (personnel) :

Ecole :

e-mail (école) :

Echelon :

Nomination à titre DEF. à titre PROV.

Montant de la cotisation : euros

par Chèque

par virement

en espèces

par prélèvement fractionné (sans frais, étalé sur l'année scolaire -envoyer un RIB)

C'est ma première adhésion au SNUipp, je bénéficie de 50% de réduction (avec un montant minimum de 96 euros)

PE	Ech	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	euros	72	96	120	144	170	181	193	206	221	238	255

PE hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6	7
	euros	217	233	248	271	287	303	

PE classe Exc	Ech	1	2	3	4	5	6	7
	euros	260	280	300	320	338	352	370

Instituteur	Ech	7	8	9	10	11
	euros	155	162	170	182	200

PEGC hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6
	euros	177	186	197	210	238	255

PEGC Cl. Excep.	Ech	1	2	3	4	5
	euros	237	256	269	286	302

Débuts de carrière : M1 : 32 euros PFSE : 72 euros T1 : 96 euros T2 et T3 : 120 euros

Directeurs : - de 9 classes : +5 euros 9 classes et + : +10 euros

Directeur établissement spécialisé : +40 euros

PE SEGPA : +20 euros PE spécialisé : +10 euros

Retraités : Indice < 500 : 101 euros 500 < Indice < 566 : 111 euros Indice > 566 : 121 euros

Dispo, congé parental : 96 euros AVS/AADE/AESH/M1 : 32 euros

Temps partiel : proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) : 96 euros minimum

Circulaire de rentrée 2019 : Retour des orientations de 2008 et d'une "pédagogie officielle"...

Malgré des modifications par rapport au projet initial, cette circulaire demeure très injonctive, centrée sur les fondamentaux « lire, écrire, compter », avec une focale importante sur la maternelle qui voit sa spécificité s'effacer au profit d'une primarisation. Elle confirme le retour des orientations des programmes de 2008 portées par Jean-Michel Blanquer et dessine les contours d'une pédagogie officielle. Sous couvert de pilotage en soutien de l'action pédagogique des professeur-es, il s'agit en fait de surveiller, d'imposer et de transformer les enseignant-es en de simples exécutant-es, privé-es de liberté pédagogique. Cette circulaire est accompagnée de 3 recommandations concernant la maternelle (langage, approche du nombre, langues vivantes étrangères) et des attendus de fin d'année et repères annuels de progression (cycle 2 et 3), publiés au même BO du 22/29 mai 2019.

4 parties, elles-mêmes déclinées en sous parties :

- L'école maternelle, école de l'épanouissement et du langage ;
- L'acquisition des fondamentaux par tous les élèves : une priorité nationale ;
- Un pilotage en soutien de l'action pédagogique des professeurs ;
- Cultiver le plaisir d'être ensemble.

Sans surprise, ce projet justifie la politique en cours du ministère (dédoublé, pilotage académique, instruction obligatoire à 3 ans) et va plus loin en mettant à la fois un focus sur ce qu'il considère comme « les bonnes pratiques » de la maternelle au CM2, mais aussi sur un encadrement de plus en plus strict des choix et des pratiques pédagogiques à tous les niveaux s'accompagnant de recommandations, de guides (dont cinq, sur le modèle du guide orange CP sont annoncés pour la rentrée), d'évaluations standardisées et d'un contrôle renforcé déguisé en pilotage en soutien de l'action pédagogique des enseignant-es. Bien loin de l'ambition des programmes de 2015, les missions de la maternelle sont réorientées et minorées, autour de la phonologie, du vocabulaire ou bien encore de la « préparation aux apprentissages fondamentaux ».

Pédagogiquement, cela marque un tournant.

L'école maternelle est consacrée comme institution d'instruction, aux dimensions éducatives passées sous silence. Dans les trois recommandations annexées à cette circulaire, les besoins éducatifs et pédagogiques spécifiques

aux élèves des milieux populaires ne sont pas pris en compte. Comme dans le guide orange, l'élève dont il est question est un élève idéal-typique qui n'existe pas. Les recommandations pédagogiques, comme les précédentes, sonnent comme des ordres. En ciblant des priorités d'enseignement, elles incitent à contourner les programmes et à déroger aux obligations horaires au seul profit de sous-domaines du français et des mathématiques. L'objectif d'une culture commune pour tous est abandonné.

Ce projet prétend élever le niveau général des élèves et viser la justice sociale, mais il ne répond pas aux attentes de l'école et écarte toute une série d'activités qui donnent sens à la pratique de la langue et construisent la compréhension. Il enferme ainsi les élèves dans des activités modulaires répétitives comme s'il suffisait de s'entraîner pour apprendre, comprendre et apprendre à comprendre. Cela va priver les élèves issus des milieux populaires de l'accès au sens qui permet d'entrer dans les savoirs scolaires.

L'enseignant-e est lui relégué-e au rôle d'exécutant-e à laquelle et auquel on demande de rendre des comptes en mettant en place des évaluations et en incitant à utiliser les ressources sur Eduscol en lien avec les évaluations standardisées.

Sous couvert d'accompagnement dont les finalités formatives sont détournées, sont annoncés des visites régulières dans les écoles, un accompagnement serré et une formation avec des partis pris.

L'éducation prioritaire est traitée uniquement sous le prisme des dédoublés de classe, rien n'est dit sur la nécessité d'enseigner explicitement, de donner les codes de l'école, comme le préconise pourtant le référentiel de l'Éducation prioritaire.

Tout est axé sur un enseignement individualisé mettant de côté l'importance du collectif de travail.

Quant aux domaines d'apprentissage, outre les « fondamentaux » qui occupent tout l'espace, l'EMC est traitée au travers de l'approche restrictive du « respecter autrui ». L'histoire, les sciences, l'EPS sont absents du projet. Le programme vélo, l'apprentissage de la natation dès la maternelle, pourtant très médiatisés, ne sont pas abordés. Les arts, le sont succinctement...

Les élèves en situation de handicap sont abordés dans la 4^{ème} partie, l'école inclusive étant traitée dans une

circulaire à part. Rien n'est dit sur les missions des futur-es étudiant-es stagiaires.

La circulaire dessine les contours d'une pédagogie officielle transmissive où la coopération, l'entraide entre les élèves, la pédagogie de projet n'ont pas leur place. Quant à la liaison école-collège, elle est passée sous silence, omission d'autant plus étonnante qu'un amendement à la loi sur l'école de la confiance, au nom de cette liaison, proposait de réunir ces structures dans un même établissement.



**ÊTRE
RECONNU-ES
COMME
LES PROS
DE L'ÉCOLE.**

**C'EST BEAUCOUP
DEMANDER ?**



La maternelle dans le viseur

La rentrée 2019, en maternelle, sera marquée par l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans, censée participer à la réduction des inégalités scolaires. Mais on voit mal comment cette mesure pourrait améliorer des conditions de scolarisation dégradées, quand 97,2 % d'une classe d'âge fréquente déjà la petite section.

L'abaissement de l'âge d'instruction obligatoire à 3 ans se traduit donc essentiellement par un cadeau à l'école privée, à hauteur de 150 millions d'euros. Pas de quoi inverser le sous-investissement dans une maternelle publique en sureffectifs, en manque de locaux et de matériels adaptés, ni d'améliorer les conditions de scolarisation ou la formation des personnels.

En matière de relation école-familles, le contrôle administratif de l'assiduité se substitue au rapport de confiance, fondé sur la libre adhésion des parents. Les seuls aménagements possibles sont à l'initiative des familles, pour les élèves de petite section, sur les heures de classe l'après-midi. Il appartient au directeur après consultation de l'équipe éducative de transmettre un avis à l'IEN qui statuera. Si cela a le mérite de clarifier les responsabilités, cette mesure rigidifie

les organisations possibles. Les évolutions et adaptations sont rendues plus compliquées et les procédures sont chronophages, notamment pour les directeurs ou directrices. Les rentrées échelonnées ou adaptées ne sont pas envisagées, les problématiques de locaux ignorées. L'identité de la maternelle, sa capacité à s'adapter aux besoins et aux rythmes du jeune élève, à prendre en compte le contexte social et culturel d'une première scolarisation, sont remises en cause.



Dématérialisation de l'Info-Hebdo

Le congrès du SNUIPP-FSU 13, réuni en mai dernier, a adopté, dans le respect de ses engagements environnementaux, une résolution visant à supprimer la version papier de son bulletin. Nous engageons dès maintenant le processus qui y conduira.

Chacun-e des syndiqué-es sera interrogé-e prochainement pour donner son accord à la réception d'une version informatique de notre publication.

Expéditeur : **INFO Hebdo**

SNUipp-FSU13 - 2, Square Cantini 13006 Marseille
Bulletin hebdomadaire de la section des Bouches-du-Rhône
Imprimerie CCI 9 avenue Paul Héroult 13015 Marseille
CPPAP 0420 S 07295 ISSN 07638086

Dépôt légal : 30/04/2020

Directeur de Publication : **Christophe DORÉ**
N° 706 du 4 septembre 2019

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU13. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en nous adressant un courrier.

2019 2020

ASSURANCE SCOLAIRE

DE LA MATERNELLE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

**Vos élèves méritent
le spécialiste de
l'Assurance Scolaire.**

Attestation immédiate

mae.fr

Recommandée par la



La MAE • 02 32 83 60 13

Le Méditerranée - 8 Square Cantini - 13006 MARSEILLE
50 Cours Sextius - 13100 AIX EN PROVENCE

AP PI ENS 07-19 • Mutuelle MAE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité (SIREN N°510 778 442)
Mutuelle Assurance de l'Éducation, Société d'Assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances
(SIREN N°781 109 145), 62 rue Louis Bouilhet - CS 91833 - 76044 ROUEN CEDEX • Crédit photo : MAE



MON PREMIER ASSUREUR